



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Membres :

en exercice 17

présents 9

votants 10

(M. SAULNERON s'étant retiré)

OBJET :

Examen et vote du compte administratif 2022 du CCAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le **28 AVR. 2023**

ID : 031-213102247-20230427-CCAS_23_01_02-BF

S'LOU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL n° 2023-01-02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 18 heures

Le Conseil d'administration du centre communal d'action social de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 14 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Annie RENAUD.

Présents : M. SAULNERON, Mme RENAUD, M. DESERT-LACAY, Mme CAPOT, M. GABAS, Mme HUSS, Mme DELTOUR, Mme RONNE, M. MIQUEL
Absents excusés : Mme BERGEROO, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL (procuration à M. DESERT-LACAY), Mme BRESSOLE (procuration à Mme RENAUD), Mme TARISSAN, Mme GALLEGO.

Absents non excusés : Mme VISPE, M. MARTINEZ

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme Annie RENAUD a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif suivant :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 040,47		1 288,45		6 328,92
Opérations de l'exercice	11 455,35	10 000,00	0	0	11 455,35	10 000,00
Totaux	11 455,35	15 040,47	0	1 288,45	11 455,35	16 328,92
Résultat de clôture		3 585,12		1 288,45		4 873,57
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	11 455,35	15 040,12	0	1 288,45	11 455,35	16 328,92
Résultats		3 585,12		1 288,45		4 873,57

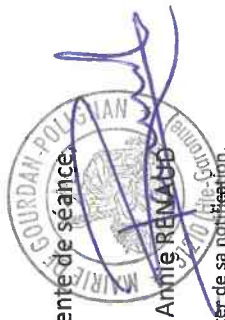
S'étant fait présenter les comptes administratifs et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- donne acte, au Président, de la présentation faite des comptes administratifs,
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Présidente de séance,



Annie REMAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.